



# COMMUNIQUÉ

**Le président de la Commission scolaire des Draveurs presse le ministre Sébastien Proulx d'intervenir dans le but de régler le problème de l'iniquité de la taxe scolaire**

**Gatineau, le 12 juin 2017.** – Le président de la Commission scolaire effectue une dernière tentative dans le but de convaincre le Gouvernement du Québec d'intervenir afin d'enrayer le problème d'iniquité dont se trouvent victimes les familles francophones, les entreprises et tous les citoyens scolaires qui, par conviction, choisissent de financer l'école publique francophone.

M. Beaulieu considère aberrant que la loi actuelle permet aux contribuables qui n'ont pas d'enfants dans le réseau scolaire public de payer leur taxe à la commission scolaire de leur choix. Or, à chaque fois qu'un contribuable transfère son compte de taxe scolaire à la commission scolaire anglophone, il refile la facture à ceux qui restent à la Commission scolaire des Draveurs. Ainsi, le pouvoir d'achat des familles francophones ne cesse de diminuer alors qu'inversement, celui des familles anglophones s'accroît davantage.

M. Beaulieu et les membres du conseil des commissaires jugent totalement inéquitable le fait que les parents de nos élèves subissent une hausse de taxe en raison de la migration massive de contribuables qui n'ont pas d'enfants inscrits dans nos établissements vers la Commission scolaire Western Québec. Ils dénoncent également le fait que cette situation pénalise les entreprises sises sur notre territoire. À l'inverse, M. Beaulieu fustige également le fait que les parents dont les enfants fréquentent une école privée sont aussi avantagés par cette possibilité de migration.

M. Beaulieu et les membres du conseil des commissaires enjoignent le Gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but de modifier la *Loi sur l'instruction publique* afin d'imposer un taux de taxe unique, comme c'est actuellement le cas sur l'Île de Montréal. Dans l'intervalle, ils pressent le ministre Sébastien Proulx d'établir, dès cette année, une péréquation pour compenser les citoyens scolaires affectés par le problème d'iniquité de la taxe scolaire.

– 30 –

Source : Monsieur Patrick Courville  
Secrétaire général  
Tél. : 819 663-9221, poste 12102  
Courriel : [ssgc@csdraveurs.qc.ca](mailto:ssgc@csdraveurs.qc.ca)